



COMMUNIQUE

Le Directeur du Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture (CNFTPA), informe que le concours national d'entrée en première année au CNFTPA session 2022 aura lieu le samedi 06 Août 2022 à partir de 07h30 au lycée Blaise DIAGNE de Dakar.

Option agent technique : Sciences naturelles : coef. 4 ; mathématiques : coef 3 ; français coef. : 1 les épreuves sont tirées des programmes des classes de 3^{ème} des lycées et collèges.

Option technicien supérieur : Sciences naturelles : coef. 4 ; mathématiques : coef 3 ; français coef. : 1 les épreuves sont tirées des programmes des classes de terminale.

Le candidat titulaire du BFEM (ou équivalent) ne peut faire que l'option agent technique. Le candidat titulaire du BFEM et du BAC peut faire à son choix l'option agent technique ou l'option technicien supérieur en déposant le diplôme équivalent pour le niveau choisi.

Le concours se déroulera dans le même centre et au même moment. Il est rappelé que le nombre de places est fixé comme suit : Agent technique : 10 ; Technicien supérieur : 05

Les dossiers de candidature doivent être déposés au CNFTPA (km 10,5 ex route de Rufisque, sens Dakar- Rufisque, après l'usine SOTIBA, derrière la station TOTAL) à partir du Mardi 01 février jusqu'au Vendredi 29 Juillet 2022 à 18 heures précises. Passé ce délai, tout dossier parvenu au centre sera classé sans suite.

NB : Pour les régions, les candidats peuvent déposer leur dossier dans les centres académiques d'orientations scolaires et professionnelles (CAOSP). Toute correspondance envoyée directement au Centre ne sera pas acceptée.

Les pièces à fournir sont :

- 1 - une demande manuscrite adressée à Monsieur le Ministre des Pêches et de l'Economie maritime ;
- 2 - une copie légalisée du diplôme (BFEM ou BAC) ;
- 3 - Un extrait de naissance de moins de 3 mois ;
- 4 - un extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois ;
- 5 - un certificat de visite et de contre visite de moins de 3 mois ;
- 6 - une copie légalisée du certificat de nationalité ou de la carte nationale d'identité ;
- 7 - Des droits d'inscription de 5000f

NB : L'âge limite pour les agents techniques (niveau BFEM) est de 32 ans et pour les techniciens supérieurs (niveau BAC) de 33 ans.

LE DIRECTEUR DES ETUDES
33 834 05 46